

CONTRAT CONSTITUTIF  
D'ASSOCIATION EN PARTICIPATION  
EX ART. 2549 CODE CIVIL ITALIEN AVEC  
APPORT DE CAPITAL



International Charity Real Estate  
**ICRE**

CONDITIONS PARTICULIERES

ENTRE LES PARTIES

Nom

Prenoms

Ne(e)(s) le

Domicile(e)(s) à

Ville

Telephone

Code postal

E-mail

Ci-apres denomme(e)(s) l'«Associé»  
D'une part

ET

La Societe International Charity Real Estate SRL

Domicilee a Rome (RM - Italie), via delle Quattro Fontane, 33

Inscrite au Registre des Entreprises de Rome sous le n° 1252141, P.IVA 10718451007.

Representee par  
d'administrateur

En sa qualite

Ci-apres denomme(e) « ICRE »  
D'autre part

Designés ensemble «les Parties»

Paraphes des Parties :

International Charity Real Estate

1/

En souscrivant ce document l'Associé déclare avoir pris connaissance et accepter toutes les conditions figurant dans les conditions générales.

2/

La Société souhaite développer le projet immobilier

Nom du projet ..... (ci-après dénommé le «Projet»)

Besoin financier du projet ..... Euros

Bénéfice prévisionnel du projet ..... Euros

Durée prévisionnelle du projet .....

L'Associé reconnaît avoir examiné la documentation complète du projet fournie par ICRE

3/

Apport du membre associé ..... 2000 ..... Euros

Frais de garantie optionnelle de «3.5% de la valeur de l'apport» ..... Oui / Non ..... (rayer la mention inutile)


Apport net déduit de la garantie optionnelle de l'Associé ..... Euros

Une avance annuelle sur la valeur des bénéfices de 7% sera versée au client à la date anniversaire du contrat


4/

Compte tenu de tout ce qui précède, les Parties conviennent et stipulent constituer une association en participation régie par le présent Contrat.

Fait en deux exemplaires originaux

L'associé  
Fait le 19/08/2010 à Paris  
  
Lucl Approuvé

ICRE représentée par  
Fait le ..... à .....



Faire précéder la signature par « après lecture, je confirme et je signe »

Paraphes des Parties :